



Barème des tarifs IPH Conseil

HONORAIRES DE VENTE SUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

Jusqu'à 100 000€	10 % TTC du prix de vente.
De 100 001€ à 300 000€	6 % TTC du prix de vente.
A partir de 300 000€	5 % TTC du prix de vente.

Honoraires à la charge du VENDEUR, sauf stipulation contraire prévue dans le mandat

HONORAIRES DE VENTE DE MURS DE BOUTIQUES, MURS DE LOCAUX PROFESSIONNELS, MURS DE BUREAUX

Honoraires de 10% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du VENDEUR, sauf stipulation contraire prévue dans le mandat

BUREAUX ET COMMERCES

- 12% de la première période triennale du montant des loyers avec forfait minimum de 3 100€ à la charge du locataire.
- 120% du loyer mensuel charges comprises à la charge du bailleur.

TARIFS DES HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE NÉGOCIATION ET DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

	PROPRIÉTAIRE(S)	LOCATAIRE(S)		
		Zone très tendue * : Zone A bis	Zone tendue * : dont la liste est annexée au décret n°2013-392 du 10 mai 2013	Zone non tendue * : le reste du territoire
Honoraires de location	200€ TTC		Non concerné	
Honoraires relatifs à la visite des lieux	1,90% TTC du loyer annuel charges comprises	5,00€ TTC par m ² de surface habitable	4,00€ TTC par m ² de surface habitable	3,00€ TTC par m ² de surface habitable
Honoraires relatifs à la constitution du dossier	0,50% TTC du loyer annuel charges comprises	2,00€ TTC par m ² de surface habitable	2,00€ TTC par m ² de surface habitable	2,00€ TTC par m ² de surface habitable
Honoraires relatifs à la rédaction des baux	4,80% TTC du loyer annuel charges comprises	5,00€ TTC par m ² de surface habitable	4,00€ TTC par m ² de surface habitable	3,00€ TTC par m ² de surface habitable
Honoraires relatifs à la rédaction de l'état des lieux	2,40% TTC du loyer annuel charges comprises	3,00€ TTC par m ² de surface habitable	3,00€ TTC par m ² de surface habitable	3,00€ TTC par m ² de surface habitable
TOTAL TTC	9,60% TTC du loyer annuel charges comprises	15€ TTC par m² de surface habitable	13,00€ TTC par m² de surface habitable	11,00€ TTC par m² de surface habitable

HONORAIRES DE NÉGOCIATION ET DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions du Code Civil

	PROPRIÉTAIRE(S)	LOCATAIRE(S)
Honoraires relatifs à la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction des baux	7,20% TTC du loyer annuel charges comprises	7,20% TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires relatifs à la rédaction de l'état des lieux	2,40% TTC du loyer annuel charges comprises	2,40% TTC du loyer annuel charges comprises
TOTAL TTC	9,60% TTC du loyer annuel charges comprises	9,60% TTC du loyer annuel charges comprises

* Liste des communes par zone disponibles sur le site www.legifrance.gouv.fr ou sur simple demande à l'agence